



الاتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولائية لكرة القدم – باتنة
LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE BATNA



لجنة الانضباط

Commission de Discipline

Procès-verbal

N° : 07 Séance du : 04 /12/2024

Rencontres Seniors

Membres présents:

Nom et Prénom	Qualité
BENAHMED Nouredine	Président
HAID Tarek	Secrétaire
HAOUES Abdelouahab	Membre
MERZOUGUI Fares	Membre

Ordre du jour :

- Examen du courrier :
 - Néant.
- Traitement des affaires :
 - 06^{ème} journée Division Honneur.
- Régularisation d'une situation disciplinaire

1- Traitement des affaires

En application des règlements généraux de la FAF (**Seniors 2024**) et suite à l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres, la Commission de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes:

06^{ème} journée Division Honneur

Affaire N° : 86						
Rencontre : C.A.S.T.ELABED // C.S.C.CHAABA						
du : 03-12-2024						
JOUEUR (S) AVERTI (S):						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BEROUAL YASSINE	2905	CASTEL	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
KANTRI ABDELGHANI	2052	CASTEL	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
FEDALI AYMEN	3133	CSCC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 87						
Rencontre : A.S.A.BATNA // T.S.MEROUANA						
du : 03-12-2024						
JOUEUR (S) AVERTI (S):						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BELLAHCENE BRAHIM	2922	ASAB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUTEGHRINE ZAKARIA	3320	ASAB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
SAHLI FARES	2920	ASAB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 88						
Rencontre : U.S.DOUANES.BATNA // M.C.B.EL.MADHER						
du : 03-12-2024						
JOUEUR (S) AVERTI (S):						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
METLEF AHMED	3057	USDB	Avertissement.	Contestation de décision	103 R.G	5.000 DA
NOUI AMINE	1909	USDB	Avertissement.	Contestation de décision	103 R.G	5.000 DA
OUALAH RAFIK	2395	MCBE	Avertissement.	Contestation de décision	103 R.G	5.000 DA
SACI RIDHA	3603	MCBE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENTAHAR MED.ANIS	2672	MCBE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 89**Rencontre : STADE.1200.BATNA // E.S.BOULEFRAIS
du : 03-12-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENDERRADJI HOUSSEM.EDDINE	0307	S.1200	Avertissement.	Contestation de décision	103 R.G	5.000 DA
AMRANE HAITHAM	0470	ESB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUMARAF ASAAD	0496	ESB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 90**Rencontre : I.R.B.TIMGAD // T.S.BOUZINA
du : 03-12-2024****JOUEUR (S) EXCLU (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENKRAMA ABDENNOUR	0667	IRBT	Suspension de trois (03) matchs fermes.	Coups réciproques.	111 Alinéa « A » R.G	2.500 DA
BENMEZMAZA MOUATEZ	3315	TSB	Suspension d'un (01) an ferme.	Crachat sur officiel.	119 R.G	10.000 DA
CHAOUCH HICHAM	2770	IRBT	Suspension d'un (01) match ferme.	Cumul de cartons (CD+CAS)	101 & 103 R.G	5.000 DA

JOUEUR (S) AVERTI (S):

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
CHERGUI BENNACER	3192	IRBT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
CHEBBI AMMAR	3314	TSB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ZATAR NASSIM	2508	TSB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

JOUEUR (S) SIGNALE (S): EN FIN DE PARTIE

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ZATAR TAHAR	2507	TSB	Suspension de dix (10) matchs fermes. La faute la plus grave.	Coups réciproques, insultes et tentative d'agression envers officiel en fin de partie.	111 Alinéa « A , 116 & 118 R.G	20.000 DA

AUTRE(S) SANCTION(S) :

CLUB	SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
TSB	Amende	Absence d'entraîneur	53 R.G	10.000 DA

Affaire N° : 91**Rencontre : U.S.B.ICHEMOUL // U.R.B.T'KOUT
du : 03-12-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ALLAM AIMANE	0431	USBI	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
AGUINI ABDELKADER	2563	USBI	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LALOUI ABDERREZZAQ	2561	USBI	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
TAOULILIT SALAH	3254	USBI	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
TAKKOUK MED.ELFATHI	2772	URBT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DAOUDI RAMZI	2962	URBT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HAMZA ABDELWAHAB	2946	URBT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° : 92**Rencontre : A.A.S.ALI.N'MEUR // C.R.O.SI.SLIMANE
du : 03-12-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENOUMESSAAD MED.LAKHDAR	1992	AASAN	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
KHENICHE HAMZA	1976	AASAN	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BEKHOUCHE SAID	2188	CROSS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BELKHADRIA MOHAMMED	0952	CROSS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Régularisation d'une situation disciplinaire

Correspondance du club T.S.MEROUANA datée du 04-12-2024 sous le numéro 433 demandant la régularisation de la situation disciplinaire du joueur AMRANEWAIL LN°2374 pour sa participation à une rencontre sans avoir purgé sa peine d'un (01) match ferme pour cumul d'avertissements au cours d'une rencontre (voir PV N° : 06 du 01/12/2024).

Attendu que, suite à l'erreur d'appréciation de la sanction du joueur AMRANE WAIL LN°2374 par un avertissement au lieu d'un (01) match ferme.

Attendu que, cette erreur n'annule pas la sanction du joueur (d'un (01) match ferme pour cumul d'avertissements au cours d'une rencontre «Art 103 R.G »).

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

Joueur :AMRANEWAIL LN°2374 du club (T.S.MEROUANA) :suspension d'un (01) match ferme, en sus de la sanction initiale pour cumul d'avertissements au cours d'une rencontre(Art 133 des R.G), soit un total de (01 + 01 = 02) deux (02) matchs fermes a/c du : 04/12/2024.

Le Secrétaire

T.HAID

La séance s'est levée à 18h00.

Le Président

N.BENAHMED



L.W.F.B